



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 13 juillet 2022

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

L'an **deux mille vingt-deux** le **mercredi 13 juillet** à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, Mme CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, FAURIAT Jonathan, BONNET Christian et VAISSE Bernard.

Date de la
Convocation :
04/07/2022

Absents ayant donné procuration : M. GUILLY Philippe représenté par M. FOUGERE Gilles et Mme RODRIGUEZ Sandrine représentée par Mme ECHALIER Marilyn.

VOTES :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

Considérant les divers travaux à réaliser,
Vu les devis reçus,

Référence de la
délibération :
N°2022_35

➔ **Pour les travaux dans le bâtiment communal affecté au service de la restauration scolaire :**

Objet de la
délibération :
**Divers devis –
Travaux bâtiment
communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser divers travaux

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Entreprise GIRON à Vic-le-Comte pour un montant de 136,73 € HT, soit 164,08 € TTC pour le rajout d'un robinet de puisage dans le sanitaire.
- Entreprise MOREL Electricité pour un montant de 2 400,00 € HT, soit 2 880,00 € TTC pour le remplacement de prises électriques.

➔ **Pour les travaux de réparation d'un plafond dans un logement communal :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réparer le plafond d'une chambre d'un logement communal suite à une fuite d'eau sur la toiture.

Monsieur le Maire présente le devis suivant :

- Entreprise REDON pour un montant de 741,00 € HT, soit 889,20 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- ➔ **APPROUVE** le devis de l'entreprise GIRON pour les travaux de rajout d'un robinet de puisage pour un montant de 136,73 € HT, soit 164,08 € TTC ;
- ➔ **APPROUVE** le devis de l'entreprise MOREL Electricité pour les travaux de remplacement de prises électriques pour un montant de 2 400,00 € HT, soit 2 880,00 € TTC ;

AR Prefecture

063-216300566-20220713-2022_35-DE
Reçu le 18/07/2022
Publié le 18/07/2022

- ➔ **APPROUVE** le devis de l'entreprise REDON pour les travaux de rénovation du plafond pour un montant de 741,00 € HT, soit 889,20 € TTC.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des devis.
- ➔ **INDIQUE** que les dépenses seront prises en charge au chapitre 011 article 615221 Entretien et réparation bâtiments publics

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la
réception en Sous-
Préfecture

le : 18/07/2022
et de la publication
le : 18/07/2022
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien DUGNAS

